

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° II-CL100

présenté par  
M. Gillet  
-----**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	800 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	181 000 000
<b>TOTAUX</b>	0	981 000 000
<b>SOLDE</b>	-981 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel.

Les associations pro-migrants sont complices des mafias de passeurs et des drames humains en Méditerranée.

En 2024, le Gouvernement a versé plus de 11 milliards d'euros aux associations dans le cadre de la mise en œuvre de diverses politiques publiques. Sur cette somme, 1 milliard d'euros, dont 981 millions sous forme de subventions, a été alloué aux associations agissant dans le cadre de la politique publique « Immigration, asile et intégration ».

Selon le sondage CSA publié le 28 septembre 2023, 61% des Français sont favorables à ce que les associations pro-migrants ne soient plus subventionnées par l'État.

Pour que l'argent des Français ne serve plus à financer le chaos migratoire, cet amendement d'appel propose de mettre fin aux subventions versées par le Gouvernement aux associations pro-migrants.

Ainsi, le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 800 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action n° 02 « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme n° 303 « Immigration et asile » et d'un montant de 181 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action n° 11 « Accueil des étrangers primo arrivants » du programme n° 104 : « Intégration et accès à la nationalité française ».